

Unité départementale de l'Ain
23 rue Bourgmayer
01012 Bourg-en-Bresse

Bourg-en-Bresse, le 26 juin 2024

L'inspection des installations classées
à
Monsieur le Directeur
SAS Carrières BLANC
26 avenue de l'Europe
62250 Leulinghen-Bernes

LETTRE DE SUITES D'UNE VISITE D'INSPECTION

Affaire suivie par : PREVOST Franck
Téléphone : 04 74 45 67 90 / 07 64 80 40 96
Courriel : franck.prevost@developpement-durable.gouv.fr
Références : 20240613-LET-S3-50
Code AIOT : 0006100087
Pièce jointe : rapport de visite de l'inspection du 17 avril 2024

Monsieur le Directeur,

L'inspection des installations classées s'est rendue le 17 avril 2024 sur la carrière implantée au lieux-dits « Les Grandes Tronches » et « Les Chomarasses » - 01110 Champdor-Corcelles afin de procéder à une visite d'inspection.

En application des articles L.171-6 et L.514-5 du code de l'environnement, vous voudrez bien trouver ci-joint une copie du rapport établi par l'inspection et transmis à madame la Préfète à l'issue.

Je vous invite à prendre connaissance avec la plus grande attention des constats établis et des demandes formulées par l'inspection des installations classées.

L'inspection ayant conduit à constater une ou plusieurs non-conformités, il vous est demandé de transmettre à l'inspection des installations classées les éléments justifiant des actions correctives engagées pour remédier à chaque non-conformité dans les délais définis dans le rapport joint.

Votre site est susceptible de faire l'objet d'une contre-visite afin de constater la mise en conformité.

La partie de ce rapport intitulée « Contexte et constats de l'inspection » sera publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

En tant que de besoin, vous pouvez informer l'inspection des installations classées des données que vous considérez non publiables pour des raisons de confidentialité ou de secret de fabrication.

L'inspection des installations classées examinera la recevabilité de votre demande, masquera uniquement les données retenues comme confidentielles et procédera à la publication.

Je vous invite à formuler vos observations sur cette correspondance et sur le rapport dans le délai de 15 jours.

Sans retour de votre part dans ce délai, il sera considéré que vous n'avez pas d'observation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement

Franck PREVOST